



Assurer le financement des essais cliniques sans surcoûts gérés par la Pharmacie à Usage Intérieur

A Glavieux, P Benoit, M Legrand
CHU de REIMS, pharmacie Hôpital Robert Debré

Introduction

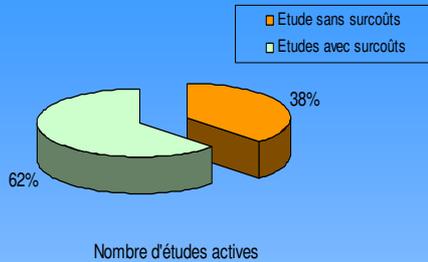
La gestion des Essais Cliniques (EC) par les Pharmacies à Usage Intérieur (PUI) entraîne des coûts supplémentaires spécifiques. Pour les études non lucratives (promoteur institutionnel, académique ou société savante), il n'existe pas ou peu de financement.

Ces études, sans surcoûts, représentent cependant une part importante des dossiers gérés par la PUI. Sur quels critères ou indicateurs définir un financement par la PUI ?

Matériels et méthodes

- Données d'activité 2012 : nombre d'études actives, de dispensations, de préparations stériles de médicaments expérimentaux
- Part respective liée aux études non financées
- Calcul d'un indicateur pondéré (sur la base de la grille des surcoûts privés)

Résultats et discussions

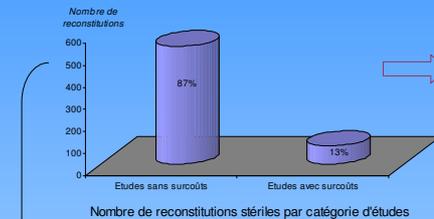
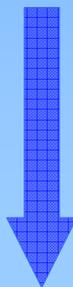


Proportion d'études sans surcoûts : 38%

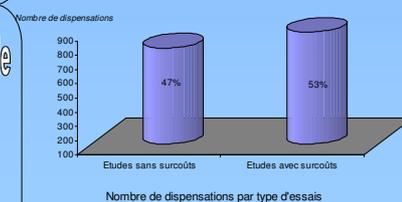
Pondération de l'activité par critère

Pondération du nombre d'étude selon l'activité

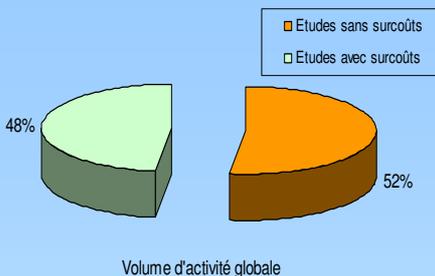
- Etude (coefficient 500)
- Dispensation (28)
- Reconstitution (50)



87% des reconstitutions concernaient des études sans surcoûts, principalement liée à l'activité de en cancérologie.



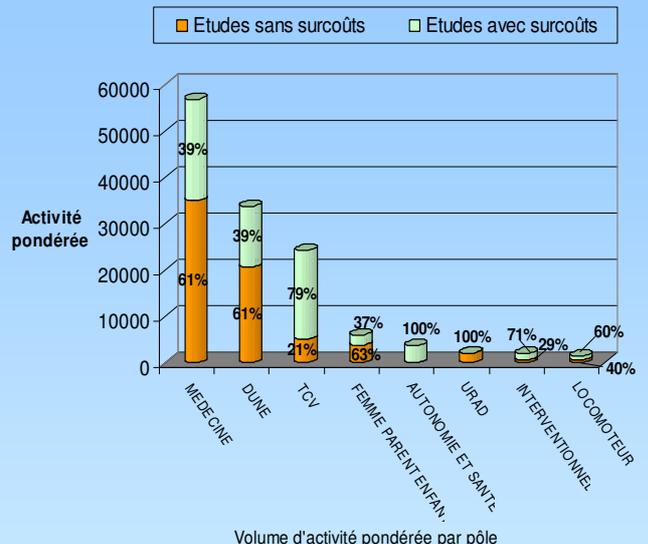
47% des dispensations concernaient des études sans surcoûts.



Volume d'activité globale des études sans surcoûts : 52%

→ Importance de tenir compte de l'activité de l'étude par rapport à la gestion, en particuliers les préparations stériles et les dispensations.

Ventilation par pôle



Conclusion

L'indicateur basé sur l'activité pondérée va nous permettre de proposer un ventilation objective du financement par chacun des Pôles cliniques utilisateurs de la prestation pharmaceutique mise en œuvre.

Par ailleurs, nous allons mettre en place la grille de surcoûts pharmaceutique validée par la DGOS pour les promoteurs institutionnels à partir de 2013. Nous allons également explorer la possibilité de financement des frais pharmaceutiques pour cette catégorie d'études au travers des enveloppes MERRI versées à l'établissement.

